

INSCRIRE OU CORRIGER L'ADRESSE MAIL DE L'INSTANCE MEDICALE DE GESTION DES RISQUES DE SON ETABLISSEMENT

🔑 Question d'un médecin : « Je souhaite envoyer mes déclarations EPR à l'instance médicale de gestion des risques de mon établissement d'exercice. Comment entrer l'adresse mail du correspondant dans mon dossier administratif sur le site ? ».

Effectivement, cette fonctionnalité permettant d'adresser une déclaration d'EPR à l'Instance médicale de gestion des risques de son établissement ne fonctionne que si le médecin l'a déclarée dans le système d'information de l'accréditation des médecins (SIAM). Pour beaucoup de médecins, cette instance n'existait pas lors de leur engagement. Il convient donc maintenant de la rajouter dans leur dossier administratif.

1. La démarche en 6 étapes

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Email OA non disponible

Portail Accréditation des médecins

Accueil

Étape 1
Se connecter sur le site de l'accréditation des médecins
Sur le portail de l'accréditation, cliquez sur fiche d'identité

Bienvenue

MESSAGE DE LA HAS

DOCUMENTS

Portail OA-Accréditation

Décret n°2006-909 du 21/07/2006

Mettre à jour vos établissements de santé

Liste d'établissement(s) de santé :

Liste d'établissement(s) de santé :	code Finess :	Adresse e.mail :
HOPITAL COCHIN (AP-HP)	750100166	p.chevalier@has-sante.fr

Ajouter de(s) établissement(s) >>

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires

Étape 2
Dans la page, cliquez sur « ajouter de(s) établissement(s) ». Ceci fait apparaître le module de recherche et d'inscription d'un établissement que vous avez déjà rempli lors de votre inscription

ENREGISTRER LES MODIFICATIONS

Nous allons corriger l'adresse Mail de l'établissement suivant déclaré lors de l'inscription

[<< Cacher l'ajout d'établissement](#)

Désigner votre ou vos établissement(s) de santé

Compléter l'information nécessaire sur l'instance médicale de gestion

Rechercher votre ou vos établissement(s) de santé

par le code postal :

par le code Finess :

par le nom d'établissement : HOPITAL COCHIN



LANCER LA RECHERCHE

Résultat de votre recherche :

Veuillez sélectionner le ou les établissement(s) de santé dans lesquels vous exercez votre activité

☒ HOPITAL COCHIN (AP-HP)

Liste des établissements de santé sélectionnés :

Le cas échéant, veuillez compléter l'adresse e.mail de l'instance médicale de gestion des risques

HOPITAL COCHIN (AP-HP) :



Étape 4

Cochez l'établissement apparaissant dans le résultat de la recherche. Cette action le fait apparaître à droite dans la liste des établissements sélectionnés.

Étape 3

Saisissez le nom de l'établissement pour lequel vous souhaitez apporter une modification (modifier l'adresse Mail ou la rajouter). Et cliquez sur « lancer la recherche ».

Étape 5

Saisir l'adresse Mail de l'instance médicale de gestion des risques dans la fenêtre à droite du nom de l'établissement de santé.

ENREGISTRER LES MODIFICATIONS

Étape 6

Cliquez sur « enregistrer les informations » pour valider.

L'adresse Mail est corrigée dans le dossier administratif.

Conséquences : Le médecin peut alors adresser une déclaration à cette instance si il le souhaite.

L'instance reçoit un Mail lui donnant un nom d'utilisateur et un mot de passe temporaire lui permettant de se connecter au système d'information ainsi que le nom du médecin qui l'a créée.

2. Pour en savoir plus

AUTO-FORMATION EN LIGNE



Accéder à l'auto-formation au système d'information de l'accréditation des médecins (SI-Accréditation) :

[Auto-formation à l'application en ligne](#)

Auto-formation en ligne :

- o Consulter et compléter sa fiche d'identité

MANUELS UTILISATEURS



[Manuel utilisateur médecin et instance médicale](#)

Manuel utilisateur :

- o 5.2 Fiche d'identité page 33
- o 11 Instance médicale de gestion des risques page 100